

Jeudi 2 avril 2020

**Communiqué de presse de François Sauvadet, ancien ministre, Président du
Conseil départemental de la Côte-d'Or**

Covid-19 : point d'étape sur l'action du Département

Depuis le début de la pandémie de Covid-19, les élus et les services du Département de la Côte-d'Or sont pleinement mobilisés pour permettre la continuité du service public départemental tout en assurant la sécurité des agents et des usagers.

Le confinement est la norme pour la plupart de nos agents. 800 d'entre eux continuent d'exercer leurs missions via le télétravail et une centaine sont toujours présents sur le terrain pour répondre aux urgences ou aux besoins qui ne peuvent être assurés à distance.

Actuellement, 40 agents sont infectés par le virus et 180 d'entre eux ont été placés en quarantaine, pour des suspicions de contamination. Je veux avoir une pensée pour eux et leur famille.

En ce qui concerne les équipements de protection, 19.000 masques ont été remis lundi 30 mars par les services départementaux aux agents chargés des services à domicile. D'autres distributions interviendront au fur et à mesure que les masques seront réceptionnés. 374.000 masques ont été commandés, 224.000 par le Département et 150.000 par la Région.

Les services départementaux continuent d'assurer leurs missions de solidarité humaine dans les conditions difficiles imposées par le confinement. L'accueil des usagers n'est plus possible dans les 25 Espaces Solidarités Côte-d'Or, fermés au public. Des accueils physiques sont toutefois assurés, en cas d'urgence, dans les 5 Agences solidarités Côte-d'Or et les professionnels répondent, bien entendu, à toutes les questions que peuvent leur poser les usagers par téléphone ou par mél.

Toutes les prestations sociales habituelles (SA, PCH, APA) continuent d'être versées dans les délais habituels, de même que les secours d'urgence.

Le 26 mars, une réunion a été organisée avec les acteurs associatifs de l'aide alimentaire. Le Département a décidé de renforcer ses efforts, en partenariat avec

les communes, et coordonnera les différentes initiatives en la matière pour renforcer leur efficacité.

Pour les familles d'accueil, un numéro d'urgence a été mis en place pour permettre de signaler d'éventuelles difficultés liées au confinement. De même, une attention particulière est accordée à la protection de l'enfance en danger. Une cellule d'urgence est chargée de recueillir et de traiter tous les signalements.

La Maison départementale de l'enfance Simone-Veil et tous les établissements qui accueillent habituellement des enfants sont opérationnels. Les personnels continuent d'exercer leurs missions habituelles et un appel à volontaires, parmi les agents du Département et les étudiants de l'IRTES, a été lancé pour d'éventuels renforts.

Pour les autres services, liés à la PMI, la vie associative, la Médiathèque Côte-d'Or et les établissements sociaux et médico-sociaux, des permanences téléphoniques ont été mises en place. Elles permettent un suivi quotidien des dossiers en cours.

En matière de solidarités territoriales, les équipes d'astreinte continuent de veiller sur le patrimoine routier départemental et se tiennent prêtes pour intervenir en cas d'urgence.

Tous les dossiers liés à l'agriculture, l'environnement, l'éducation ou les aides aux collectivités locales sont traités par les agents en télétravail. L'objectif est de continuer l'étude de tous les projets pour pouvoir les lancer le plus rapidement possible une fois que le confinement sera levé.

En ce qui concerne le fonctionnement interne du Conseil départemental, l'élaboration du budget supplémentaire se poursuit au rythme habituel. Les récentes dispositions législatives publiées au Journal officiel dérogent au Code général des Collectivités territoriales et permettent un fonctionnement plus souple de notre Assemblée, avec le souci de toujours informer les élus.